



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°64

Réunion mardi 13 mai 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

RENCONTRES DES 17 ET 18 MAI 2025 TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

MEAUX ACADEMY CS – 500 831

Rappel :

Les clubs visiteurs doivent transmettre par mail au club de MEAUX ACADEMY C.S. (500831@lpiff.fr) : La liste de leur délégation (14 joueurs maximum, 5 dirigeants maximum sur la feuille de match + les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters) au plus tard le samedi 12h, en mettant en copie de l'envoi la Ligue (competitions@paris-idf.fff.fr).

Liste des rencontres concernées :

	Compétition	Numéro match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date de match
1	U14 R2	28227145	CS MEAUX ACADEMY	CHOISY LE ROI AS	17/05/2025
2	U17 R2	28215625	CS MEAUX ACADEMY	SUCY FC	18/05/2025
3	U18 R3	28214503	CS MEAUX ACADEMY	NOISY LE SEC	18/05/2025
4	seniors R2	28222596	CS MEAUX ACADEMY	ARGENTEUIL FC	18/05/2025

COUPE DE FRANCE 2025/2026**1^{er} Tour****553 004 – FC MANDRES PERIGNY**

Courriel du FC MANDRES PERIGNY.

La Commission rappelle que les équipes Seniors 1 en entente ne peuvent pas participer à la Coupe de France et votre équipe est en entente avec le club de SANTENY SP.L. (535547).

53310870 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / EVRY FC 1 du 11/05/2025

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel :

- Match arrêté à la 72^{ème} minute de jeu en raison d'un manque de joueurs pour l'équipe d'EVRY FC.

La Commission donne match perdu par pénalité à EVRY FC. ANTONY FOOT EVOLUTION qualifié pour le prochain tour.

De plus, la Commission prend note de la blessure du joueur n°6 d'Evry F. C. M. ZANZAN Wissam (licence à la 66^{ème} minute de jeu (jambe droite) non inscrit sur la FMI.

53310844 MESNIL ST DENIS / BOISSY 91 FC du 11/05/2025

Lecture de la FMI, du courriel de BOISSY 91 FC et du courriel de l'arbitre officiel indiquant une inversion du résultat sur la FMI.

La Commission entérine le résultat suivant 1-3 en faveur de BOISSY 91 FC.

53310911 FERTOISE BOISSY 1 / VALLE 78 FC 1 du 11/05/2025

Lecture du courriel de FERTOISE BOISSY indiquant un problème avec la FMI.

La Commission entérine le résultat du match 1-8 en faveur de VALLEE 78 FC et demande aux 2 clubs de transmettre la liste des joueurs et staff ayant pris part à ce match.

53310945 NANTERRE AJSC 1 / ROMAINVILLE CA 1 du 11/05/2025

Match non joué.

Lecture de la FMI, match non joué en raison de la présence de 6 joueurs de NANTERRE AJSC.

La Commission enregistre le forfait de NANTERRE AJSC. ROMAINVILLE CA qualifié pour le prochain tour.

Désignation des matchs du 2^{ème} tour à jouer le 1^{er} juin 2025 :

Entrée en lice des clubs du Championnat Régional Seniors.

131 matchs.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de terrain indisponible, la rencontre est inversée.

Rappels réglementaires :**Nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match :**

Le nombre maximum de joueurs (titulaires et remplaçants) pouvant être inscrits sur la feuille de match est de 16 jusqu'au 6^{ème} tour inclus de la Coupe de France.

Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative.

Remplaçants

Il peut être procédé au remplacement de :

- trois joueurs au cours d'un match, jusqu'au 2^{ème} tour,
- cinq joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum, à partir du 3^{ème} tour.

Tout remplacement de joueurs est définitif c'est-à-dire que les joueurs remplacés **ne peuvent pas** continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre, revenir sur le terrain.

SENIORS - CHAMPIONNAT**28218809 MONTREUIL FC 1 / LE MEE SPORTS 1 du 12/04/2025 (R1/B)**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MONTREUIL FC, à compter du 01/06/2025, la Commission indique au club de MONTREUIL FC qu'il devra fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MONTREUIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **sur les deux premiers matchs à domicile lors de la Saison 2025/2026.**

28218989 TREMBLAY FC 1 / BAGNEUX COM 1 du 25/05/2025 (R2/B)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de TREMBLAY FC, à compter du 12/05/2025.

La Commission demande au club de TREMBLAY FC de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de TREMBLAY-EN-FRANCE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 23 mai 2025 à 12h00.

Le dernier match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2025/2026.

28222600 SAINT MAUR LUSITANOS 2 / NOISY LE SEC B. 93 1 du 18/05/2025 (R2/C)

La Commission prend note de la demande de SAINT MAUR LUSITANOS pour décaler le coup d'envoi du match à 15h30 mais ne peut pas y répondre favorablement (cette rencontre ayant un enjeu sportif sur la descente en division inférieure).

Elle rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations

28223317 SURESNES JS 1 / VGA ST MAUR 1 du 18/05/2025 (R3/A)

La Commission prend connaissance de la demande de SURESNES JS pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00 mais ne peut pas y répondre favorablement (cette rencontre ayant un enjeu sportif sur la descente en division inférieure).

Elle rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations

28247173 ARGENTEUIL RC 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 18/05/2025 (R3/C)

La Commission prend note de l'accord des 2 clubs pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00 mais ne peut pas y répondre favorablement (cette rencontre ayant un enjeu sportif sur la descente en division inférieure).

Elle rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations

28247176 CONFLANS FC 2 / HOUILLES AC 2 du 25/05/2025 (R3/C)

La Commission prend note de l'accord des 2 clubs pour décaler le coup d'envoi du match à 15h30 mais ne peut pas y répondre favorablement (cette rencontre ayant, à ce jour, un enjeu sportif sur la descente en division inférieure).

Elle rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations

U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Finale : Dimanche 15 juin 2025

53339864 CRETEIL LUSITANOS F 21 / GARENNE COLOMBES AF 21

Ce match se déroulera sur le terrain n°3 (synthétique) du stade Léo Lagrange aux MUREAUX.

Coup d'envoi : 15h00.

U20 – CHAMPIONNAT

29219497 CLAMART CSM 1 / VITRY CA 1 du 18/05/2025 (R3/f)

Lecture du courriel de VITRY CA – 1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

28228278 – PERREUX AS FRAN 1 / US IVRY FOOTBALL1 du 18/05/2025 (R3/F)

Demande de PERREUX pour joueur à 15h au stade Léo Lagrange.

Accord de la Commission sous réserve d'accord de US IVRY à transmettre avant vendredi 16/05/2025 à 12h.

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Finale : Dimanche 15 juin 2025

53353098 NANTERRE ES / VERSAILLES 78 FC

Ce match se déroulera sur le terrain n°1 (pelouse) du stade Léo Lagrange aux MUREAUX

Coup d'envoi : 15h30

U18 – CHAMPIONNAT

28212714 LINAS MONTHLERY ESA 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 18/05/2025 (R1)

Ce match est avancé au mercredi 14/05/2025 à 20h00.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

U17 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Finale : Dimanche 15 juin 2025

53353074 SENART MOISSY 1 / TORCY PVM US 2

Ce match se déroulera sur le terrain n°2 (pelouse) du stade Léo Lagrange aux MUREAUX
Coup d'envoi : 14h00.

U17 – CHAMPIONNAT**28215411 – BLANC MESNIL SF 1 / BOULOGNE BIL. AC 1 du 25/05/2025 (R1)**

La Commission,

Pris connaissance des courriels de BLANC MESNIL SF et de la Mairie de VILLEPINTE proposant de jouer cette rencontre à 15h00 au stade Georges Pollet sis Parc Schwendi-Schönebürg - terrain Claude David (pelouse naturel) – VILLEPINTE,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat et qu'à ce jour cette rencontre peut encore avoir un enjeu sportif,

Par ces motifs,

Donne son accord sous réserve que cette rencontre n'ait pas d'enjeu sportif – à défaut le match sera fixé à 13h00.

Un point sera fait lors de la réunion du 20/05/2025.

28216712 SAINT GERMAIN ST PIERRE 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 du 25/05/2025 (R3/E)

Demande de SAINT GERMAIN ST PIERRE pour avancer le match le mercredi 21 mai 2025 à 20h00, sur le stade Just Fontaine à SAINT PIERRE DU PERRY.

Vu le classement des 2 équipes, accord de la Commission sous réserve de l'accord de MORSANG SUR ORGE FC à transmettre avant le 20/05/2025 à 12h00.

28215757 RED STAR FC 2/ MANTOIS 78 FC 2 du 18/05/2025 (R2/B)

Demande du RED STAR FC pour jouer à 15h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MANTOIS 78 FC à transmettre au plus tard le vendredi 16 mai 2025 à 12h00.

U17 - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

2^{ème} et dernier rappel :

Régional 3 – poule F – 28216824 ROSNY SOUS BOIS SO 1 / GAGNY FC 1 du 04/05/2025

U16 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Finale : Dimanche 15 juin 2025

53336185 TORCY PVM US 22 / SARCELLES AAS 22

Ce match se déroulera sur le terrain n°1 (pelouse) du stade Léo Lagrange aux MUREAUX

Coup d'envoi : 13h00.

U16 – CHAMPIONNAT**28217776 – COLOMBIENNE FOOT ES 1 / MUREAUX O.F.C. LES 1 du 18/05/2025 (R3/A)**

Demande de COLOMBIENNE pour jouer à 16H45.

Accord de la Commission sous réserve d'accord des MUREAUX O.F.C à transmettre avant vendredi 16/05/2025 à 12h.

Pas besoin de passer un changement de terrain au PV.

28218257 – ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / BRETIGNY FCS 2 du 18/05/2025 (R3/D)

Demande d'ANTONY FOOT EVOLUTION pour jouer à 15H.

Accord de la Commission sous réserve d'accord de BRETIGNY FCS à transmettre avant vendredi 16/05/2025 à 12h.

U15 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Finale : samedi 14 juin 2025
53317982 BRETIGNY FCS 1 / JOINVILLE RC 1

Ce match se déroulera sur le terrain n°1 (pelouse) du stade Léo Lagrange aux MUREAUX.
Coup d'envoi : 14h00.

U15 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule A****28228012 MEAUX CS AC. 1 / TREMBLAY FC 1 du 24/05/2025**

Accord des 2 clubs pour décaler le coup d'envoi à 17h30.

Accord de la Commission, cette rencontre n'ayant pas d'enjeu sportif sur les montées ou descentes de divisions.

Poule B**28228103 ARGENTEUIL RC 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 24/05/2025**

Demande d'ARGENTEUIL RC pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Cette rencontre n'ayant pas d'enjeu sportif sur les montées ou descentes de divisions, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord de MANTOIS 78 FC à transmettre au plus tard le vendredi 23/05/2025 – 12h00.

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Finale : samedi 14 juin 2025
53317763 SARCELLES AAS 1 / VERSAILLES 78 FC 1

Ce match se déroulera sur le terrain n°2 (pelouse) du stade Léo Lagrange aux MUREAUX.
Coup d'envoi : 15h00.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 1****Poule B****28226839 ARGENTEUIL RC 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 24/05/2025**

Demande d'ARGENTEUIL RC pour avancer le match à 14h00.

S'agissant d'un avancement de l'horaire du coup d'envoi, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord de MANTOIS 78 FC à transmettre au plus tard le vendredi 23/05/2025 – 12h00.

Régional 3**Poule B****28227333 VAIRES US 1 / JOINVILLE RC 2 du 24/05/2025**

Réception de l'arrêté de fermeture des installations.

S'agissant de la dernière journée de championnat, un report ne peut pas être envisagé.

La Commission demande à VAIRES US de proposer un terrain de repli pour cette rencontre ; à défaut le match sera inversé.

28227324 PUC 1 / VAIRES US 1 du 17/05/2025

Demande du PUC pour avancer le coup d'envoi à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VAIRES US à transmettre au plus tard le vendredi 16/05/2025 – 12h00.

Poule C

ULIS CO – 528671

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 3 MATCHS FERMES pour l'équipe 1 U14 des ULIS C.O. à compter du 1^{er} JUIN 2025 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la Ville des ULIS

CDM – CHAMPIONNAT

28224594 RUEIL MALMAISON FC / SAINT PRIX ES du 06/04/2025 (R2/A)

Réception de la feuille et la liste des joueurs